

BILAN DE LA COLLECTE TOUS LES 15 JOURS SUR LES COMMUNES EX-SICTOM : UNE 1^{ÈRE} ANNÉE TRÈS ENCOURAGEANTE

Le 1^{er} octobre 2022, 49 communes du territoire ex-SICTOM voyaient leur rythme de collecte évoluer et simultanément PAPREC, devenait l'unique prestataire de collecte sur l'intégralité du SYVALORM.

Depuis sa création en 2020, le SYVALORM travaille pour harmoniser les services du Syndicat sur l'ensemble des 133 communes du territoire et se préoccupe d'optimiser le service de collecte des déchets en apportant des solutions concrètes en faveur de la protection de l'environnement et des enjeux financiers à venir.

Ainsi la **collecte tous les 15 jours**, en place sur l'ex-SMIRGEOMES depuis de nombreuses années, a été étendue le 1^{er} octobre 2022 sur le **territoire ex-SICTOM** qui bénéficiait jusqu'alors d'une collecte hebdomadaire.

Si quelques usagers, et professionnels, se projetaient difficilement sur la possibilité de retenir 15 jours leurs déchets et emballages recyclables à domicile, dans les faits et les chiffres, les résultats de l'année écoulée confirment que cette évolution était nécessaire et porte ses fruits.

Les usagers ont bien anticipé cette étape avec nous ; le syndicat a étudié chacune de leurs demandes afin de permettre aux foyers de disposer de bacs ajustés à leur besoin. Le recours temporaire à des sacs jaunes pour compléter les volumes des recyclables au démarrage a été très peu utilisé par les familles.

A noter : avant le lancement des collectes par quinzaine (C0,5), toutes les tournées de collectes du territoire ont été réorganisées par notre prestataire PAPREC, afin d'en optimiser les trajets, le remplissage des camions-bennes et limiter les kilométrages tout autant néfastes pour l'environnement que coûteux pour les usagers.

CONTACT PRESSE

.....

**SYVALORM Loir
et Sarthe**

**Chargée de
Communication &
Prévention :**
Sabine LECOEUR

Courriel :
traitement@syvalorm.fr

Adresse :
11 rue Henri Maubert
72120 SAINT-CALAIS

Site WEB :
www.syvalorm.fr

Nous saluons haut et fort les efforts de chacun ! Ce bel élan collectif permet de réduire la production d'ordures ménagères (OM) et d'augmenter sensiblement la part des déchets recyclables.

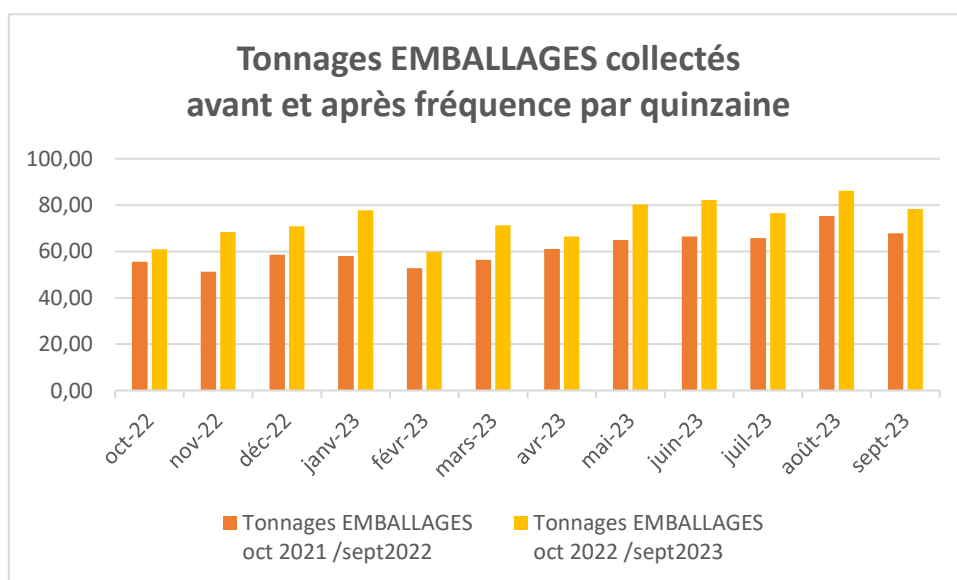
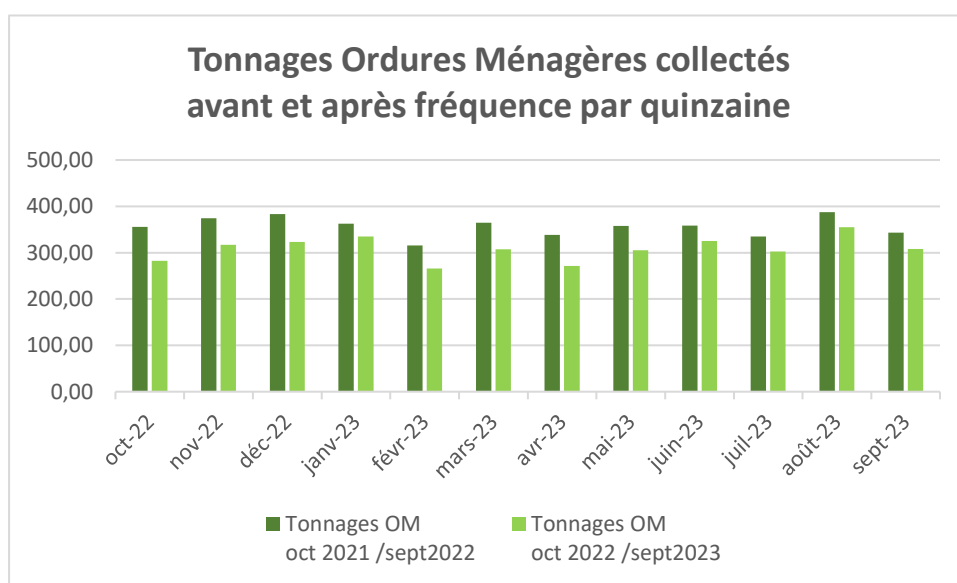
Nous pouvons constater des changements notables : le geste de tri dans les foyers s'est nettement intensifié ! Et le compostage des biodéchets prend de l'ampleur !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

Une diminution des tonnages « ordures ménagères » **-13,50%** (passant de 4 275,62t à 3 697,96t) au profit d'une hausse des tonnages « emballages valorisables » **+19,80%** (733,72t à 879,28t)

Chaque habitant a réduit ses ordures ménagères de **23,10kg en 1 an !**

(population ex-SICTOM : 25 005 habitants au 1^{er} janvier 2022)



Cette **nouvelle fréquence** de collecte, a ancré de **nouvelles habitudes de tri** dans les foyers ainsi que le **déploiement du compostage** domestique. Ces pratiques, qui se développent encore, permettront d'absorber en partie la hausse exponentielle des taxes sur l'enfouissement des déchets (auxquelles sont confrontées toutes les collectivités en charge de l'élimination des déchets), la fluctuation du cours de reprise des matériaux et la baisse des subventions.

Dans cette **nouvelle dynamique collective**, cette réelle **prise de conscience**, chacun apporte sa **contribution** pour maîtriser la facture globale : le SYVALORM en tant que collectivité ne fait pas de bénéfice.

Bien trier, moins jeter, on a tous à y gagner !

2024 : Sortons TOUS nos biodéchets des ordures ménagères !

Au 1er janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets entre en vigueur : le renforcement du compostage dans les foyers devrait permettre de réduire encore plus sensiblement les tonnages « ordures ménagères » à enfouir.

Comment faire ?

- **Adopter un composteur dans son jardin ?** : le SYVALORM vend 2 modèles de composteurs → en bois (25€ - 300l) ou en plastique recyclé (30 € - 650l)
- **Organiser l'implantation d'un site de composteurs partagés ?** (dans sa commune, son quartier, sa résidence privée ou bas d'immeuble...) : le SYVALORM accompagne ces projets et a conclu un partenariat avec l'association ATHENA qui procède aux installations et suivis. Les habitants, ou élus, intéressés peuvent contacter directement l'association **ATHENA** : par mail à compost@asso-athena.fr ou par téléphone au **06 13 50 50 89**. **TOUT est pris en charge par le SYVALORM !**

Composter ses biodéchets, un geste écologique et économique !

Rappel : l'enfouissement des ordures ménagères (et encombrants en déchèteries) est fortement taxé et impacte lourdement nos factures → **taxe TGAP* +307% en 7 ans !!!**

2023 : 51€/t - 2024 : 58€/t - 2025 : 65€/t

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes